



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	10
votants	13

OBJET :

Rétrocession à la commune d'une bande de terrain appartenant à Mme RIBIS Jeanine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le 20/06/2025

ID : 031-213102247-20250619-DEL_2025_03_03-DE

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2025-03-03**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 13 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire. Secrétaire de séance Mme BRESSOLE Corinne.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme FAVAREL, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : M. BRATUCCI, Mme ECHEVARNE (Procuration à M. LARQUE), M. FRATUS (Procuration à M. COLLA), Mme GALLEGRO (Procuration à Mme FAVAREL),

Absents non excusés : M. GABAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la demande de Mme RIBIS Jeanine de céder à la commune la parcelle cadastrée OA 14 sur la commune de Gourdan-Polignan, qui lui appartient, d'une contenance de 640 m²,

Considérant que cette parcelle est située entièrement sur la voie communale nommée « allée de Garonne »,

Considérant la situation d'enclave des parcelles OA 1166, OA 1154, OA 1155, OA 1156, OA 1157 et OA 1158, jouxtant la parcelle OA 14,

Considérant que Mme RIBIS Jeanine accepte de céder la parcelle au prix d'un (1) euro,

Considérant que M. Serge COLLA, 1^{er} Adjoint au Maire, pourra avoir délégation de signature pour signer l'acte en cas d'absence de M. le Maire,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** l'achat de la parcelle OA 14 d'une contenance de 640 m², allée de Garonne 31210 Gourdan-Polignan au prix d'un (1) euro,
- **Autorise** M. Patrick SAULNERON, Maire, et M. Serge COLLA, 1^{er} Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires pour réaliser cet achat,
- **Autorise** M. le Maire et son 1^{er} adjoint à choisir l'étude notariale qui défendra les intérêts de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Patrick SAULNERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>